



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2010**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

## **1 - INTERCOMMUNALITE**

### **1-1 Extension du périmètre de la Communauté de Communes du Joviniens**

#### **1-1-1 Paroy sur Tholon**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2010, le Conseil municipal de la commune de Paroy sur Tholon a délibéré à 9 voix pour (contre 2 abstentions) l'adhésion à la Communauté de Communes du Joviniens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'accepter cette demande. Il est rappelé que chaque conseil municipal sera appelé à se prononcer également sur cette intégration dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire, au-delà la décision est réputée favorable. L'accord est acquis à la majorité qualifiée.

#### **1-1-2 Chamvres**

Le 16 novembre 2010, le Conseil municipal de la commune de Chamvres a délibéré sur l'adhésion à la Communauté de Communes du Joviniens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur cette demande. Il est rappelé que chaque conseil municipal sera appelé à se prononcer également sur cette intégration dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire, au-delà la décision est réputée favorable. L'accord est acquis à la majorité qualifiée.

### **1-2 Modifications statutaires**

#### **1-2-1 Très Haut Débit**

Afin de pouvoir porter l'étude sur le développement du très haut débit ainsi que sa mise en œuvre pour le territoire jovinien, il est nécessaire d'inscrire cette compétence dans les statuts de la Communauté de Communes du Joviniens.

#### **1-2-2 Zone de développement de l'éolien**

Il est proposé d'engager une étude afin d'établir une zone de développement de l'éolien à l'échelle du Joviniens plutôt que chaque commune la réalise individuellement, pour cela il est nécessaire d'inscrire cette compétence dans les statuts de la Communauté de Communes du Joviniens.

## **2 – RESSOURCES HUMAINES**

### **2-1 Création de postes**

#### **2-1-1 chargé de mission chef de projet dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site Défense (CRSD)**

Le contrat cadre a été signé le 19 novembre 2010, et les fiches actions sont en cours de finalisation pour une signature prochaine. Le portage des projets inscrits dans ce contrat est conséquent et nécessite une ressource humaine supplémentaire. Ce poste sera pris en charge à hauteur de 80 % par l'Etat dans le cadre des crédits du CRSD.

Il est donc proposé de créer un poste de catégorie A non titulaire pour une durée de 3 ans pour assurer ces missions.

#### **2-1-2 technicien territorial**

Le Bureau propose la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 d'un poste permanent de technicien afin d'assurer les missions techniques (maîtrise d'œuvre, dossier de consultation des marchés publics, suivi des travaux...) de plus en plus nombreuses pour la voirie, l'habitat, les déchets, et l'aménagement du territoire. Ces missions étant actuellement assurées par la Directrice Générale des Services et son assistante, l' élu en charge de la voirie et les services techniques de la Ville de Joigny ne sont plus en capacité d'assumer pleinement ces tâches.

### **2-2 Rémunération**

#### **2-2-1 rémunération des stagiaires**

Il est proposé d'acter le principe de gratification pour les stagiaires intervenant pour la Communauté de Communes du Jovinien, dès lors que le niveau de formation est au moins équivalent à Bac + 3 et que la durée du stage est de deux mois minimum, ne pouvant excéder 6 mois consécutifs. Le montant de la gratification, conformément au décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009, est fixé à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

#### **2-2-2 remboursement des frais de déplacement**

Dans le cadre de leurs fonctions, les agents de la Communauté de Communes sont régulièrement amenés à se déplacer hors du territoire jovinien. Actuellement les frais de déplacement sont remboursés dans la limite des forfaits qui ne sont pas en adéquation avec les tarifs pratiqués, il est donc proposé de prendre en charge les frais de déplacement aux coûts réels engagés par les agents.

## **3- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **3-1 Engagement de projets**

#### **3-1-1 « Champs Blancs » à Joigny**

Le Bureau et la Commission Développement Economique proposent d'engager ce projet, comme suit :

Acquisition de 3 parcelles, issues de la parcelle section ZM n°32 au quartier des Champs Blancs, face au lotissement Courtin :

- Le lot A1, d'une contenance de 3101 m<sup>2</sup>,
- Le lot A2, d'une contenance de 237 m<sup>2</sup>,
- Le lot B1, d'une contenance de 2 018 m<sup>2</sup>,
- Le lot B2, d'une contenance de 165 m<sup>2</sup>,

Pour un montant total hors frais d'acquisition de 88 336 € (soit 16 €/m<sup>2</sup>).

Les lots A2 et B2 seront destinés à l'aménagement de la voirie. Le lot A1, d'une contenance de 3 101 m<sup>2</sup>, sera rétrocédé au cours de l'année 2011 au Centre Hospitalier Spécialisé d'Auxerre, pour construction d'un nouvel établissement. Le lot B1 sera rétrocédé à une clinique vétérinaire.

Une partie des coûts de VRD sera répercutée sur le prix de revente (2 €/ m<sup>2</sup>).

### Le plan de financement est le suivant :

|  | Montant HT       |  |           |              |
|--|------------------|--|-----------|--------------|
| Acquisition :<br><i>base : 5521 m<sup>2</sup> x 16 €/m<sup>2</sup></i> | 88 336 €         | Hypothèse revente du terrain<br>aménagé 18 €/m <sup>2</sup> x 5 119 m <sup>2</sup> | 92 142 €  |              |
| Etude APS, maîtrise d'œuvre,<br>honoraires et travaux :                | 130 000 €        | <b>Base subventionnable : 126 194 €</b>  |           |              |
|  |                  | Etat - DETR  | 37 858 €  | 30 %         |
|  |                  | Conseil général  | 37 858 €  | 30 %         |
|  |                  | Autofinancement  | 50 478 €  | 40 %         |
| <b>Total 2</b>   | <b>218 336 €</b> | <b>Total 2</b>   | 218 336 € | <b>100 %</b> |

### 3-1-2 Pépinière d'entreprises sur le site du 28<sup>ème</sup> groupe géographique à Joigny

Le Bureau et la Commission Développement Economique proposent d'engager ce projet, comme suit :  
L'acquisition de l'ensemble immobilier à l'euro symbolique a été actée lors d'un précédent conseil. Il s'agit maintenant d'engager le projet au vu du rendu de l'étude qui a été examiné en commission.

#### Plan de financement proposé :

|  | Montant HT         |  |             |      |
|--|--------------------|--|-------------|------|
| - Honoraires   | 685 000 €          | Recettes (loyers – dépenses<br>fonctionnement) : | 520 000 €   |      |
| - Démolition de bâtiments vétustes :<br>2000 m <sup>2</sup> x 50 € | 100 000 €          |  |             |      |
| - Aménagement paysager : 20 000 m <sup>2</sup><br>x 40 €           | 800 000 €          | <b>Base subventionnable : 4 832 000 €</b>        |             |      |
| - Bassins d'infiltration   | 340 000 €          | FEDER  | 966 400 €   | 20 % |
| - Travaux d'aménagement intérieurs                                 | 2 752 000 €        | Etat - CRSD                                      | 966 400 €   | 20 % |
| - Aménagements extérieurs  | 675 000 €          | CRB  | 966 400 €   | 20 % |
|  |                    | CGY  | 966 400 €   | 20 % |
|  |                    | Autofinancement                                  | 1 432 800 € | 20%  |
| <b>Total 2</b>   | <b>5 352 000 €</b> | <b>Total 2</b>                                   | 5 352 000 € |      |

### 3-1-3 Zone d'activités à Béon

Le Bureau et la Commission Développement Economique proposent d'engager ce projet .

#### Plan de financement proposé :

|  | Montant HT         |  |                    |              |
|--|--------------------|--|--------------------|--------------|
| Acquisition :<br><i>base : 300 000 m<sup>2</sup> x 2 €/m<sup>2</sup></i> | 600 000 €          | Hypothèse revente du terrain<br>aménagé 15 €/m <sup>2</sup> x 200 000 m <sup>2</sup> | 3 000 000 €        |              |
| Etude APS, maîtrise d'œuvre,<br>travaux, accès très haut-débit :         | 6 000 000 €        | <b>Base subventionnable : 3 600 000 €</b>  |                    |              |
|  |                    | FEDER  | 1 080 000 €        | 30 %         |
|  |                    | Etat – CRSD  | 360 000 €          | 10 %         |
|  |                    | Conseil régional   | 720 000 €          | 20 %         |
|  |                    | Conseil général  | 720 000 €          | 20 %         |
|  |                    | Autofinancement  | 720 000 €          | 20 %         |
| <b>Total 1</b>   | <b>6 600 000 €</b> | <b>Total 1</b>   | <b>6 600 000 €</b> | <b>100 %</b> |

### 3-1-4 Très Haut débit

Le Bureau et la Commission Développement Economique proposent de lancer une étude technique pour la desserte en fibre optique des zones d'activités (petite Ile et Béon) et de la pépinière d'entreprises : tracé,

solutions techniques et coûts, ainsi qu'une amorce de réflexion quant aux déploiements futurs (1 : services publics, 2 : tous abonnés)

Montant estimé : 20 000 €

Cette étude sera financée à 50 % par prélèvement sur l'enveloppe du CRSD, et autofinancée pour la part restante soit 10 000 €.

### **3-1-5 Adhésion au réseau ELAN**

Proposition d'adhérer au réseau ELAN afin de bénéficier de conseils dans la création puis dans la gestion de la pépinière, pour un montant annuel de 200 €.

## **4- FINANCES**

### **4-1 Décision Modificative**

Il s'agit d'ajuster les crédits de quelques lignes, sans incidence budgétaire.

+ 35 000 € sur le compte de recettes de la redevance spéciale (participation de l'Hôpital relative à l'exercice 2009)

+ 5 400 € sur le compte de dépenses du remboursement des emprunts, correspondant au nouvel emprunt contracté en 2010.

+ 900 € sur le compte de dépenses du versement de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité (erreur d'inscription)

| compte       | dépenses     | recettes      |
|--------------|--------------|---------------|
| 70           |              | + 35 000      |
| 16           | + 3 200      |               |
| 66           | + 2 200      |               |
| 73           | + 900        |               |
| <b>TOTAL</b> | <b>6 300</b> | <b>35 000</b> |

### **4-2 Versement d'une subvention au budget annexe UR18**

Comme l'année précédente, il est nécessaire d'acter cette opération qui a été inscrite aux budgets afin de permettre le versement d'un budget à l'autre.

## **5- DECHETS**

### **5-1 Collecte sélective en porte à porte**

Le cabinet PROJETEC ENVIRONNEMENT a rendu son étude sur l'optimisation des déchets.

Au vu de cette étude, plusieurs scénarii se sont détachés et ont été examinés par les membres de la commission environnement et par les membres du Bureau, il est proposé de retenir le scénario suivant :

⇒Collecte au porte à porte d'un flux mixte emballages + JMR (journaux, magazines, revues), en bacs roulants

⇒Collecte du verre par apport volontaire

⇒Fréquence de collecte en C 0.5 par habitat individuel et C1 pour le collectif

⇒les collectes des OMR (déchets ménagers) seront les suivantes :

- Pour Joigny

○C1 sur l'habitat individuel de Joigny (pavillonnaire)

○C2 sur le centre ville de Joigny et l'habitat collectif

- Pour les communes membres

○ C1 pour tout le monde (reste inchangé)

La mise en place de la collecte sélective au porte à porte pourrait débuter courant 2011.

Les coûts estimés seront les suivants :

- . le budget actuel des OMR (tout compris) : 200 000 €/an
- . le budget avec la collecte sélective : 165 000 €
- . l'achat des bacs : enveloppe de 250 000 € (l'enveloppe peut être diminuée en fonction de l'entreprise retenue -les bacs devront être équipés de puce en vue de la redevance incitative-).
- . il est envisagé de faire payer une caution à chaque foyer équipé d'un bac (voir pour le montant de celle-ci : 15 €, par exemple)

## **6- QUESTIONS DIVERSES**

## **7- COMMUNICATIONS**